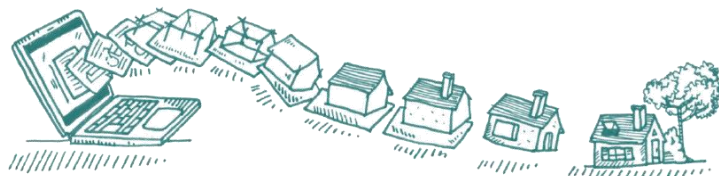


Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Déposez vos demandes 24h/24, 7j/7



UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE POUR EFFECTUER VOS DÉMARCHES D'URBANISME !

“ Un projet de construction ?
Des travaux à déclarer ?



Vous avez désormais la possibilité de déposer gratuitement, via le **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme**, vos demandes d'urbanisme directement sur internet.

Les dossiers de **certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, d'aménager ou de démolir** peuvent ainsi être **déposés en ligne 7j/7 et 24h/24** !



Cette plateforme est le seul canal de dépôt dématérialisé. Un dossier envoyé par mail ou par clé USB ne sera pas recevable.

Les demandes de pièces complémentaires, les modifications de délai passeront par cette plateforme si le dossier a été déposé de manière dématérialisée.

La possibilité de déposer vos demandes sous format papier en mairie est maintenue.



Pour déposer votre demande en ligne c'est par ici : <https://gnau35.operis.fr/terredeprovence/gnau/#/>



LE DÉPÔT EN LIGNE, C'EST...

- ➔ Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- ➔ Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- ➔ Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- ➔ Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

COMMENT FAIRE ?

Se rendre sur la plateforme : <https://gnau35.operis.fr/terredeprovence/gnau/#/>



Choisir le type de dossier adapté à vos travaux et remplir le CERFA directement sur la plateforme.



Réaliser l'ensemble des pièces nécessaires au dossier et les joindre à votre demande en ligne.



Transmettre votre demande.



Attendre le retour de la Commune (enregistrement, demande de pièces complémentaires, notification de délai, décision, etc.).